



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Service environnement

Unité milieux naturels et biodiversité
ddt-env-mnb@saone-et-loire.gouv.fr

Mâcon, le 5 juillet

MOTIFS DE LA DÉCISION

**suite à la consultation du public organisée au titre de l'article L 120-1
du code de l'environnement sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à la
prévention des feux de forêt et d'espace naturel et portant réglementation
des feux de plein air**

Le projet d'arrêté relatif à la prévention des feux de forêt et d'espace naturel et portant réglementation des feux de plein air a été soumis, par voie électronique, à la consultation publique du 14 juin au 4 juillet 2023 inclus, accompagné d'une note de présentation.

Cet arrêté préfectoral révisé l'arrêté préfectoral n° 96 – 3724 du 30 décembre 1996 qui réglemente les feux de plein air dans le département de Saône-et-Loire. Il intègre les évolutions réglementaires et prend en compte les nouveaux enjeux départementaux liés au changement climatique.

Aucune contribution n'a été enregistrée lors de cette consultation.

En conclusion, il est proposé au préfet d'adopter l'arrêté relatif à la prévention des feux de forêt et d'espace naturel et portant réglementation des feux de plein air.

La chef du service environnement

Clémence Meyruey